



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2022 A 20 H

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de SERRIÈRES-DE-BRIORD, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel BÉGUET, Maire.

Présents : Valérie BERNARD, David RENAUD, Denise VOLLAT, Thierry LADREYT, Serge BOURDIN, Tom CHRISTIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Sandrine MARILLET, Pierre MENUT, Mathieu MONTESINOS, Corinne SABONNADIÈRE

Absent représenté : Mohammed BARBOUCHA donne pouvoir à Corinne SABONNADIÈRE

Absente : Bérangère LUCI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

PRÉSENTATION DU PROJET DE L'ASSOCIATION « LA FORESTERIE »

En début de séance du Conseil Municipal, des représentants de l'Association « La Foresterie », association dont le siège social est situé sur la Commune sont venus présenter leur projet d'organisation d'un festival de musique électronique sur le site du Point Vert. Ce festival aura lieu du 02 au 04 septembre 2022.

Une association toulousaine soutenue par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a mis en place un dispositif Full Support. Ce dispositif s'adresse aux organisations non-professionnelles animées par des jeunes qui ont le projet d'organiser des événements électro et des festivals. L'association située sur la Commune a répondu à l'appel à initiatives et son projet a été retenu.

Les représentants de l'Association « La Foresterie » précisent que la capacité d'accueil de ce festival serait de 800 à 1 500 personnes, qu'un tarif préférentiel

serait appliqué aux locaux et que les approvisionnements pour le festival se feraient localement.

Les aspects techniques notamment pour le raccordement électrique seront étudiés par la Commune. Les représentants de l'Association « La Foresterie » devront se charger de demander les autorisations nécessaires pour l'organisation de ce festival.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 MARS 2022

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 29 mars 2022.

2 – CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER – DÉLIBÉRATION

La baignade étant autorisée pour la saison estivale 2022, le Maire rappelle la nécessité de la présence d'un surveillant de baignade sur le site. Il est rappelé qu'un diplôme de Brevet National de Sécurité et de Sauvegarde Aquatique est nécessaire pour la surveillance de la baignade.

Le Maire indique que pour l'instant aucune candidature n'est parvenue pour cette saison. Une annonce sera diffusée sur le site de la Commune.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de recruter un agent contractuel pour un emploi saisonnier. La durée hebdomadaire du temps de travail sera de 35 heures. La période de surveillance de la plage débutera le samedi 09 juillet 2022 et se terminera le dimanche 21 août 2022. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement.

3 – DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET LE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF D'UN MONTANT SUPÉRIEUR A 150 000 € HT – DÉLIBÉRATION

Dans le cadre du projet d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable par un changement de canalisations, de protection de la ressource en eau potable en améliorant le réseau d'assainissement collectif, et afin de mettre ces travaux en œuvre, le Maire indique qu'une aide financière du Conseil Départemental de l'Ain peut être obtenue.

Le Maire précise que la commission d'appel d'offres se réunira prochainement. Au cours de cette réunion, l'analyse des offres sera présentée.

Le Maire rappelle la délibération en date du 10 décembre 2021 l'autorisant à signer un contrat de prêt pour la réalisation de ces travaux. Il indique que pour l'instant aucune signature de prêt n'est intervenue. La souscription de l'emprunt dépendra de l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, les opérations et les modalités de financement. Il approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

4 – DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GÉNÉRALISTE A LA CCPA – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu de réaliser plusieurs aménagements urbains : un parking avec toilettes publiques et aire de pique-nique, des plateaux ralentisseurs de vitesse pour sécuriser l'entrée Nord du village et les abords du groupe scolaire.

En ce qui concerne le parking de la rue du Pont, plusieurs devis ont été validés :

- Création du parking : 51 890 € TTC.
- Fourniture et pose de toilettes sèches : 24624 € TTC.
- Fourniture et pose de tables pour un montant de 9 120 € TTC.

Les devis pour les plateaux ralentisseurs de vitesse ne sont pour l'instant pas parvenus en mairie.

Dans le cadre des Fonds de Concours généralistes globalisés sur 3 années, la Commune dispose d'un droit de tirage, un fonds de concours peut donc être sollicité auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, les opérations et les modalités de financement. Il approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

5 - Questions et informations diverses

Élections législatives

Le 1^{er} tour des élections législatives aura lieu le dimanche 12 juin 2022 et le 2^{ème} tour, le dimanche 19 juin 2022. Les permanences de ces deux tours sont définies.

Collecte des ordures ménagères

A partir de début juillet 2022, la collecte des ordures ménagères se fera toutes les deux semaines. Un flyer sera distribué prochainement.

Feu d'artifice du 23 juillet 2022

Suite à l'envoi du dossier administratif aux services préfectoraux, au groupement de gendarmerie de l'Ain et au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain, aucune réponse n'est parvenue en mairie.

Le groupe de travail s'est réuni afin d'étudier une nouvelle organisation du stationnement. La possibilité de créer deux parkings à proximité du site et un parking de secours a été étudiée et validée.

Afin de sécuriser la circulation piétonne, un devis a été demandé pour la location de lampes et de groupes électrogènes. Aucune décision n'a été prise pour l'instant.

Les devis pour la présence de secouristes et d'agents de sécurité ont été validés.

Demandes diverses

- Les services de la Poste demandent à bénéficier d'une place de parking supplémentaire sur la place. Le Maire indique que deux places sont déjà dédiées aux services de la Poste et qu'il ne sera pas possible d'attribuer une nouvelle place.
- La société de chasse souhaite réaliser des travaux au local situé dans la rue de Buffières. Le matériel nécessaire à la réalisation des travaux sera pris en charge par la Commune.
- Aménagement à l'entrée Nord de la Commune : Demande de travaux d'entretien pour le pressoir. Les employés communaux se chargeront de ces travaux.

Commission de la communication

- Mise en place d'un panneau lumineux double face à proximité du Cœur de Village. Le devis pour la location du panneau lumineux a été validé. La location mensuelle est de 431 € HT.
- Acquisition d'un écran tactile dédié à l'affichage de la mairie : La décision a été prise de ne pas donner suite à cette proposition.

Restauration de la fontaine située à l'entrée Nord de la Commune

Un devis avait été demandé pour la réfection du bac de cette fontaine.

Une proposition est parvenue récemment en mairie. Après étude, cette proposition d'un montant de 5 686 € a été validée.

Matinée Nettoyage

La matinée « Nettoyage de la Commune » est programmée le samedi 04 juin 2022.

Le vendredi 03 juin 2022, les enfants de l'école accompagnés des enseignantes, du personnel communal et des conseillers municipaux, participeront à une action de nettoyage de la nature aux abords de l'école.

Cérémonie du 8 Mai

Le départ du défilé se fera de la place de la Mairie à 11 heures. A l'issue de la cérémonie au Monument aux Morts, un vin d'honneur sera servi à la salle d'animation rurale.

Dans le cadre du Festival En Grangeons la Musique, un apéro concert gratuit aura lieu le même jour dans la salle d'animation rurale.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Mardi 14 juin 2022 à 20 heures

